

## Eutelsat S.A. annonce le succès de l'émission d'un emprunt obligataire à 10 ans

- Émission obligataire à 10 ans d'un montant de 300 millions d'euros et portant coupon à 3,125% par Eutelsat S.A.
- Allongement de la maturité moyenne du financement du Groupe Eutelsat Communications à 5,5 ans

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2012 - Eutelsat Communications (Euronext Paris : ETL) a annoncé aujourd'hui l'émission d'obligations senior non assorti de sûretés (les « Obligations ») à 10 ans pour 300 millions d'euros.

Le livre d'ordres relatif à l'émission des Obligations a atteint plus de 1,5 milliards d'euros, illustrant la confiance du marché dans la solidité du modèle économique long terme d'Eutelsat. Les Obligations seront émises à 99,148% et remboursables à 100% de leur montant principal. Le coupon s'élèvera à 3,125% par an. Clearstream et Euroclear procéderont à la compensation des Obligations. Une demande sera introduite en vue de la cotation des Obligations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Les Obligations auront une maturité de 10 ans. Leur règlement-livraison est prévu pour le 9 octobre 2012.

Cette opération permettra au Groupe d'allonger la maturité moyenne pondérée de sa dette, laquelle passera de 5,2 ans (au 30 juin 2012) à 5,5 ans aujourd'hui.

L'entreprise a pu tirer parti de l'environnement de marché très favorable pour lever du financement à long terme à une maturité de 10 ans à des conditions compétitives.

Teneurs de Livre Associés : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Société Générale Corporate and Investment Banking.

### A propos des Obligations :

**Émetteur:** Eutelsat S.A.

**Montant:** 300 million d'euros

**Coupon:** 3,125%

**Maturité:** 10 ans

**Place de cotation:** Bourse du Luxembourg

### A propos d'Eutelsat Communications

Eutelsat Communications (Euronext Paris : ETL, code ISIN : FR0010221234) est la société holding d'Eutelsat S.A. Avec des ressources en orbite sur 29 satellites offrant une couverture sur toute l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Inde et de larges zones de l'Asie et du continent américain, Eutelsat est l'un des trois premiers opérateurs mondiaux en termes de revenus. Au 30 juin 2012, la flotte des satellites d'Eutelsat assurait la diffusion de plus de 4 250 chaînes de télévision vers plus de 200 millions de foyers en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. La flotte d'Eutelsat transporte également une large gamme de services fixes et mobiles de télécommunications et de diffusion de données pour les réseaux vidéo professionnels et les réseaux d'entreprise, ainsi qu'un portefeuille d'applications haut débit au départ de terminaux fixes et pour les transports routiers, maritimes et aériens. Filiale d'Eutelsat dédiée à l'exploitation de services IP sur les téléports d'Eutelsat en France et en Italie, Skylogic exploite une gamme de services à valeur ajoutée pour les entreprises, les fournisseurs d'accès Internet, les collectivités locales, les administrations, et les organisations humanitaires en Europe, en Afrique, en Asie et sur le continent américain. Eutelsat, qui a son siège à Paris, emploie, avec ses filiales, 750 collaborateurs originaires de 30 pays.

[www.eutelsat.fr](http://www.eutelsat.fr)

## Contacts

### Presse

Vanessa O'Connor Tel. : + 33 1 53 98 37 91 [voconnor@eutelsat.fr](mailto:voconnor@eutelsat.fr)

Frédérique Gautier Tel. : + 33 1 53 98 37 91 [fgautier@eutelsat.fr](mailto:fgautier@eutelsat.fr)

### Investisseurs et analystes

Lisa Finas Tel. : +33 1 53 98 35 30 [investors@eutelsat-communications.com](mailto:investors@eutelsat-communications.com)

Léonard Wapler Tel. : +33 1 53 98 31 07 [investors@eutelsat-communications.com](mailto:investors@eutelsat-communications.com)

*Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. La distribution du présent document peut être restreinte par la loi dans certains pays. Les personnes en possession du présent document sont tenues de s'informer de ces restrictions potentielles et de les respecter.*

### France

*Ce document ne peut être interprété comme une offre au public tel que définie par l'article L.411-1 du Code monétaire et financier français dans la mesure où les obligations auront une dénomination de 100 000 euros et seront offerts uniquement (i) aux personnes fournissant le service d'Investissement pour compte de tiers et/ou (ii) aux investisseurs qualifiés agissant pour leur propre compte au sens des, et conformément aux, articles L. 411-1, L.411-2 et D.411-1 à 411-3 du Code monétaire et financier français.*

### Etats-Unis

*Ni le présent document, ni aucune copie de celui-ci, ne peut être envoyé, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, ses territoires ou possessions ou à toute personne située aux Etats-Unis (tel que ce terme est défini dans la Règle 902 de la Regulation S du Securities Act américain de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »)). Ce document ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'acheter ou de souscrire à des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les obligations ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis à moins qu'elles ne soient préalablement enregistrées conformément aux Securities Act de 1933, ou à moins qu'elles ne bénéficient d'une exemption d'enregistrement. Les obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément aux Securities Act de 1933 et Eutelsat SA n'a pas l'intention de faire une offre publique des obligations aux Etats-Unis. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation du droit des valeurs mobilières aux Etats-Unis.*

### Royaume-Uni

*Ce document est destiné uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19 (5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (modifié, le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49 (2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») du Financial Promotion Order, ou (iii) sont en dehors du Royaume-Uni (ensemble, les « personnes concernées (relevant persons) »). Ni le présent document, ni son contenu, ne doit être utilisé par des personnes qui ne sont pas des personnes concernées (relevant persons). Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte est réservé aux personnes concernées (relevant persons) et ne pourra être réalisé que par des personnes concernées (relevant persons).*

### Italie

*L'offre des Obligations n'a pas fait l'objet d'un enregistrement conformément à la législation italienne sur les titres financiers et ce document ne peut être distribué en Italie qu'à (i) des investisseurs qualifiés (investitori qualificati) en vertu de l'article 100 du Décret No. 58 du 24 février 1998 (La Loi sur les Services Financiers) et de l'article 34-ter, paragraphe 1, lettre (b) du règlement CONSOB No. 11971 du 14 mai 1999 (le Règlement CONSOB), tel que modifié ou (ii) dans toutes autres circonstances bénéficiant d'une exemption expresse aux règles applicables aux offres au public, conformément à l'article 100 de La Loi sur les Services Financiers et l'article 34-ter du règlement CONSOB No. 11971, dans chaque cas conformément à toute autre loi ou réglementation italienne ou exigence de la CONSOB ou de toute autre autorité italienne.*